

DISCOURS DEVANT LES CORPS CONSTITUES

VENDREDI 12 JANVIER 2024

Je suis particulièrement heureux de vous accueillir à la Résidence préfectorale avec mon épouse et les membres du corps préfectoral de Gironde pour partager avec vous ce traditionnel moment de convivialité.

Merci également à chacune et chacun d'entre vous de votre présence nombreuse pour cette cérémonie de vœux. Elle me touche et elle honore également l'ensemble des services de l'État qui travaille à mes côtés. J'y vois, et je vous en remercie, la reconnaissance du travail que nous conduisons avec vous tous au service des habitants, de ce département et de cette région.

Aussi, au nom des services de l'État dans le département et dans la région, je vous présenter les vœux très sincères que nous formons pour vous-mêmes, pour l'accomplissement de vos missions et pour vos familles et vos proches.

2023 : une année très dense

L'année 2023 , année de ma prise de poste, a été marquée par de nombreux défis. Une année pendant laquelle, à votre contact, j'ai appris à mieux connaître la Gironde et la Nouvelle-Aquitaine. Notre région s'incarne dans la beauté de ses paysages, dans la richesse de son patrimoine bâti, dans la réputation mondiale de son agriculture, dans la vitalité de certaines de ses industries et dans un rayonnement international qu'illustre la présence à Bordeaux de nombreux consuls que je salue. Notre région a beaucoup d'atouts et son dynamisme démographique, pour partie liée à son attractivité, n'est pas le moindre.

Priorités : avancées, échéances et perspectives

Depuis un an, le sens de mon engagement à vos côtés est clair. J'ai annoncé 4 priorités pour les années à venir :

- Protéger nos concitoyens,
- Soutenir l'esprit d'entreprendre pour la croissance et l'emploi,
- Ancrer les territoires dans la transition écologique,
- Renforcer la cohésion sociale et territoriale

En un an, nous avons déjà obtenu des avancées significatives pour chacune de ces priorités. Ces quatre priorités continueront à être les nôtres pour 2024 : ce sont celles du Gouvernement, telles que rappelées par le Président de la République lors de ses vœux aux Français le 31 décembre.

1. Assurer la sécurité de nos citoyens constitue la première de nos priorités

En matière de **prévention et de lutte contre les feux de forêt**, nous avons été épargnés en 2023 grâce à un intense travail préparatoire et le renforcement significatif de nos capacités opérationnelles et à une météorologie plus clémente. **Nous abordons cette nouvelle année 2024 avec de nouveaux outils : l'installation du comité stratégique de suivi des travaux** des États généraux du Massif des Landes de Gascogne cadre les travaux collectifs à conduire en lien avec les collectivités territoriales, au premier rang desquelles, le Conseil départemental, et la salue la détermination de J.L. Gleyze, joue un rôle fondamental dans la nécessaire solidarité qui s'exerce pour assurer la protection des populations. Il s'agit notamment d'améliorer l'efficacité opérationnelle en matière d'évacuation d'urgence et d'hébergement, de révision du règlement interdépartemental feux de forêt ou encore la prise en compte des risques d'urbanisme dans les documents d'incendie.

L'État et la Région ont débloqué 14 M€ pour remettre en état et conforter l'aménagement des massifs sensibles aux incendies de forêt.

Outre les incendies, des événements climatiques (inondations, tempêtes Ciaran et Domingos) ont touché la Gironde à plusieurs reprises en 2023. Les services de l'État se sont fortement mobilisés pour venir en aide aux populations et accompagner les élus. Les sapeurs-pompiers ont, comme toujours, répondu présents, y compris lors du tremblement de terre qui a touché les départements de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres, ainsi que le centre opérationnel zonal (COZ) qui a permis de générer des renforts extra-départementaux et de coordonner les efforts lors des tempêtes.

Le lancement du projet de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile à Libourne nous mobilise pleinement. Ce projet de 400M€ est une opération immobilière majeure conduite par le SGAMI sous le pilotage du préfet délégué à la sécurité. L'unité accueillera 580 sapeurs-sauveteurs, ainsi que l'ensemble de leurs matériels et équipements d'intervention dont 295 véhicules. Le Ministre de l'Intérieur et des outre-mer devrait venir l'inaugurer le 4 décembre 2024.

L'année 2023 a également été très dense pour la sécurité publique. **En matière d'ordre public en particulier, l'année 2023 a été particulièrement marquée par les contestations de la réforme des retraites, puis par les violences urbaines de fin juin.** En Gironde et surtout dans certains quartiers sensibles de l'agglomération bordelaise, nos forces de sécurité ont ainsi dû faire face à d'importants épisodes de violences urbaines, pour la plupart dirigés contre les forces de l'ordre qui ont fait montre d'un grand professionnalisme, dont je les félicite, reconduit lors de la Saint-Sylvestre, qui est restée « sous contrôle ».

Je salue également la mobilisation efficace des polices municipales et des services de médiation des collectivités territoriales.

L'année 2024 est majeure pour la police nationale dont l'organisation a été réformée et est entrée en vigueur le 1^{er} décembre dernier. Nous sommes opérationnels.

Nos forces de l'ordre sont pleinement mobilisées contre toutes les formes de délinquance et de violence. Certains items ont une évolution positive, d'autres, négative et méritent de poursuivre les efforts notamment les violences intra familiales qui ont continué leur progression en 2023.

L'État, préfecture et parquet,, et je vous remercie, Mme la Procureure, M le Procureur général de l'excellente qualité de nos relations et des actions conjoints que nous menons. Nous sommes totalement mobilisés avec les associations et les collectivités territoriales contre ces violences. La Gironde est le département le plus touché en Nouvelle Aquitaine par les faits de violence faites aux femmes. Les services de sécurité ont réussi à traiter l'explosion de ces actes odieux en termes de plainte ou d'assistance psychologique, mais nous devons collectivement amplifier.

Parmi les actions menées sur le territoire, une solution de transport gratuit en taxi pour les victimes de violences conjugales qui leur permet de se mettre à l'abri ou d'effectuer leur démarche, a été expérimentée sur le territoire de Bordeaux Métropole. La réussite de ce dispositif va permettre son déploiement en 2024 sur l'ensemble du département et particulièrement, en milieu rural pour l'année à venir.

Concernant la lutte contre les cambriolages, la réaction efficace des forces de sécurité intérieure face à l'inflation des cambriolages enregistrés en 2021 et début 2022 permet, depuis, de contenir cet indicateur en 2023, de lui imposer un ralentissement notable et d'instaurer une nouvelle dynamique opérationnelle.

S'agissant de la lutte contre les stupéfiants, la multiplication des opérations de police et gendarmerie (dont ces dernières semaines les opérations « Place Nette » et « Tempête 33 ») ont permis de maintenir l'indicateur relatif aux infractions à la législation sur les stupéfiants à la hausse.

Enfin, concernant **les squats et les bidonvilles**, globalement, la dynamique d'évacuation amorcée en 2021 a été maintenue sur les années 2022 et 2023.

Garantir la sécurité intérieure est une mission majeure et essentielle, qui demande chaque jour réactivité, adaptabilité, force et courage. Je remercie les forces de sécurité publique et de gendarmerie, pour leur engagement au quotidien, dans un contexte actuel sensible de posture Vigipirate maintenue au niveau « urgence attentat » depuis le 13 octobre 2023.

L'année 2024 s'annonce également constructive en termes de sécurité et de lutte contre la délinquance avec la création des 200 nouvelles brigades de gendarmerie en France, dont 27 ont été annoncées en Nouvelle-Aquitaine. Elles s'inscrivent dans la logique d'un renforcement du maillage territorial pour rendre visible la présence des gendarmes au plus des citoyens. En 2024, 9 brigades seront déployées en Nouvelle-Aquitaine dont 5 début mars, avec en Gironde, une brigade à Izon. Les autres seront créées au printemps et à l'été. Dans les trois prochaines années, deux nouvelles compagnies de gendarmerie verront le jour, sur les communes de Mios et du Barp.

En 2023, les services de l'État et des collectivités territoriales ont été particulièrement mobilisés à l'occasion des grands événements de la vie collective : le Tour de France, la coupe du monde de rugby, la visite d'État du roi Charles III et de la reine Camilla.

La 110^e édition du Tour de France cycliste a fait escale en Gironde les 7 et 8 juillet 2023 avec l'arrivée de la 7^e étape à Bordeaux et la 8^e étape reliant Libourne à Limoges. Ces 2 étapes ont pu se dérouler dans de bonnes conditions, sans difficulté ni incident particuliers, alors même qu'un afflux de circulation lié au passage du Tour de France et aux départs en congés estivaux était attendu et qu'une alerte météorologique était activée en Gironde.

La Coupe du monde de rugby, autre grande manifestation internationale, s'est déroulée dans un climat particulièrement festif et sans aucun trouble à l'ordre public. Cinq rencontres, en jauge pleine, se sont tenues au stade Matmut-Atlantique de Bordeaux et *deux équipes avaient élu résidence en territoire girondin (Fidji et Roumanie).*

La clôture de la visite d'État Roi Charles et Reine Camilla en Gironde en septembre dernier restera également un moment historique pour la ville de Bordeaux et le département, pour lequel Leurs Majestés ont exprimé leur grande satisfaction. La journée a été une réussite sur tous les plans : diplomatique, populaire, et sécuritaire. Sur le terrain, d'importants moyens de sécurisation ont été déployés, dont plus de 1 500 policiers et gendarmes mobilisés, parmi lesquels 450 effectifs locaux de la DDSP (future DIPN) et 150 du GGD. Ce dispositif de sécurité hors-norme a permis des rencontres directes du couple royal avec le public (Place Pey Berland et Placette de Munich à côté de la Frégates), clé du succès populaire de cette visite d'État à Bordeaux.

Pour cette nouvelle année 2024 qui débute, des échéances importantes nous attendent : la traversée du territoire girondin de la Flamme olympique le 23 mai 2024, 2 demi-finales du top 14 en juin au stade Matmut-Atlantique, et, bien évidemment, les Jeux Olympiques cet été, avec 7 matchs de football au stade Matmut-Atlantique. Nous nous pourrions appuyer sur l'expérience collective de la gestion et du pilotage des grands événements exceptionnels de 2023.

2. Les services de l'État se mobilisent quotidiennement en matière d'emploi et de croissance

Les préoccupations des entreprises ont plutôt trait aux incertitudes sur la conjoncture pour les mois qui viennent, entre un contexte international dégradé et une inflation persistante même si elle continue de refluer en France comme dans l'ensemble de la zone euro. Le niveau d'emploi se maintient. **Le Gouvernement maintient d'ailleurs son objectif de plein emploi** avec la réforme France Travail, qui va se mettre en œuvre en 2024, et doit nous permettre de ramener vers l'emploi les personnes qui en sont le plus éloignées. Ainsi la réalité est que, pour l'année 2023, la croissance a finalement été supérieure aux prévisions (0,9%) – ce qui explique aussi qu'on a revu légèrement à la baisse pour 2024, puisque l'activité s'est bien maintenue en 2023. La hausse des défaillances d'entreprise n'est pas le signal d'un retournement de conjoncture, mais le retour à la situation pré-covid. Pendant la crise sanitaire, le nombre de défaillances était anormalement faible grâce aux mesures de soutien mises en place par le Gouvernement. Il semble maintenant revenir à un niveau plus conforme à la réalité économique française et à la vie normale des affaires.

Nous mobilisons toutes les solutions pour accompagner les entreprises les plus en difficulté, dès lors que nous sommes en capacité de les détecter suffisamment tôt et de travailler avec l'ensemble des partenaires et acteurs concernés que vous êtes. C'est en particulier le rôle des Commissaires aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises, qui opèrent sur l'ensemble des départements de la région. Certes, il y a parfois des ajustements à opérer et des restructurations qui s'imposent, dans le cadre des procédures amiables ou collectives, souvent salvatrices pour l'activité et le maintien d'un maximum d'emplois. Dans le même temps, le Gouvernement continue à œuvrer pour dynamiser l'économie grâce à l'action menée en matière de réindustrialisation, (notamment verte), qui permet de concilier souveraineté industrielle, valorisation des atouts de la France en matière d'innovation et de valeur ajoutée, et accompagnement du secteur industriel dans la transition écologique. Sur le volet décarbonation de l'industrie dans France 2030 (AAP de l'ADEME) en Nouvelle Aquitaine, nous avons 37 projets lauréats pour 46M€.

Le Plan France 2030 continue d'accompagner les projets d'excellence en matière de recherche et d'innovation pour conforter notre compétitivité industrielle. Fin 2023, **six nouveaux projets localisés en Gironde ont été sélectionnés par l'État pour être soutenus financièrement dans le cadre du plan France 2030** : Hybride Propulsion for space, The Exploration Company, Arkhenum, Garabos, Makma et les Établissements Massip Maurice... autant d'entreprises qui permettront de renforcer l'excellence industrielle de notre territoire girondin, au service de la recherche, de l'innovation, de la souveraineté industrielle et de la décarbonation de notre économie. Au total France 2030 représente depuis 2021 754 M€ pour la Nouvelle-Aquitaine, répartis entre 360 porteurs de projets, dont 240 entreprises.

Le 11 mai dernier, le Président de la République présentait son plan d'action en faveur de la réindustrialisation. En Nouvelle-Aquitaine, cela représente 16 territoires labellisés « **Territoires d'industrie** » dont **trois territoires en Gironde : après le Val de Garonne Guyenne Gascogne et Réolais, le Grand libournais, le territoire de Bordeaux métropole/ Bassin d'Arcachon nord a rejoint le dispositif en 2023**. 2024 sera donc l'opportunité, grâce notamment à ces dispositifs, de davantage ancrer la Gironde dans son excellence industrielle, sur la base d'un partenariat entre l'État, les collectivités et les industriels. Vous le savez, c'est un enjeu et une logique qui me mobilisent pleinement : avec mes services, je suis et continuerai d'être aux côtés de chaque porteur de projet pour les accompagner et faciliter le développement de leurs projets industriels, au service de nos ambitions sociales, environnementales et économiques. Cette action commence d'ores et déjà à porter ses fruits, et la « réindustrialisation » est bien réelle puisque la Nouvelle-Aquitaine comptait en 2022 43 ouvertures ou extensions significatives nettes de sites industrielles soit 24% des ouvertures nationales et même si les chiffres ne sont pas encore connus, je ne doute pas que 2023 aura fait aussi bien.

L'agriculture est un secteur d'importance en Gironde et en Nouvelle-Aquitaine au regard de son poids économique à l'échelle de « la ferme France », l'excellence de ses produits est reconnue, de même que son rôle dans la souveraineté alimentaire et l'aménagement de nos territoires. Le département de la Gironde est un grand département agricole, avec près de 7 000 exploitations représentant 24 000 emplois et un grand nombre d'exploitations très performantes, en viticulture bien entendu, mais aussi en élevage ou en légumes, pratiquant une agriculture de précision et sous des labels de qualité ambitieux.

Notre agriculture doit relever des défis structurels pour assurer son développement. En premier lieu, celui du renouvellement des générations, qui est capital, car beaucoup de ses actifs prendront leur retraite dans les années qui viennent. Le plan d'action pluriannuel territorial de l'État en Nouvelle-Aquitaine pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt, qui est en cours d'élaboration et sera arrêté cette année, nous dotera d'une feuille de route pour collectivement assurer le recrutement de jeunes agriculteurs et les transitions qui s'imposent aujourd'hui. Autre défi, celui non moins important de la transition agroécologique et de l'adaptation des systèmes de production aux effets du changement climatique. L'Etat sera mobilisé pour mettre en oeuvre la future loi et le futur pacte d'orientation agricole afin d'accompagner notre agriculture dans la réponse à ces défis. Mais elle est confrontée en Gironde à un défi plus fort qu'ailleurs en raison de la pression démographique : celui du maintien des terres agricoles et en particulier du maintien des terres les plus productives et les mieux alimentées en eaux. Je souhaite que collectivement, Etat et collectivités, nous préservions mieux ces terres agricoles pour conforter l'activité agricole de notre département.

L'État est aussi pleinement engagé aux côtés des filières qui connaissent des difficultés sur notre territoire :

- je pense à **la filière des vins de Bordeaux**, pour laquelle l'État a mis en place avec la profession et la Région un plan d'arrachage de la vigne et de diversification, porté financièrement à hauteur de 30 M€ par l'État et à hauteur de 19 M€ par l'Interprofession des vins de Bordeaux et 10 M€ de la Région. Ce dispositif est un succès même s'il est un peu inférieur à nos objectifs : 1 211 dossiers déposés en fin d'année pour plus de 8 000 hectares. Il va permettre d'engager soit la diversification, soit la renaturation des parcelles concernées dès cette année.

Mais au-delà de la crise, l'État est aux côtés de la filière dont je salue l'action déterminée, de ses partenaires et des élus locaux pour construire l'avenir des vins de Bordeaux, un avenir qui s'inscrit à mon sens dans l'enjeu de transition écologique, dans la poursuite du redressement de l'image environnementale de Bordeaux

- l'État est également aux côtés de **la filière ostréicole** dans la période de crise qu'elle traverse suite à l'interdiction de commercialisation et de consommation des huîtres que j'ai dû prendre le 27 décembre dernier en raison d'une contamination par le norovirus. Des mesures fiscales et sociales sont d'ores et déjà mises en œuvre pour aider les professionnels. Dès lundi, je réunirai les collectivités concernées pour faire le point sur les aides aux ostréiculteurs, envisagée par chacun et sur les investissements à réaliser en termes d'assainissement et de gestion des eaux pluviales. Mes équipes sont à pied d'œuvre pour constituer un dossier de demande d'aide à transmettre au Secrétariat d'État à la Mer.

- A ces crises s'ajoute celle de la grippe aviaire pour laquelle la campagne de vaccination en cours laisse augurer qu'elle est derrière nous.

Je voudrais saluer, cher Alain Rousset, le travail très partenarial que nous menons ensemble sur les sujets que je viens d'évoquer et plus largement sur l'ensemble des sujets économiques et je vous en remercie.

3. Dans un contexte de crise énergétique et climatique, l'Etat va accompagner au mieux les collectivités pour la transition écologique par et pour les territoires. Cet accompagnement doit permettre de lier les ambitions nationales et territoriales, tout en tenant compte des enjeux démographiques, sociaux et économiques propres à chaque territoire.

Dès le début de l'année 2023, avec la mise en place du Fonds vert, le Gouvernement a accompagné les collectivités pour des projets liés à la transition écologique (rénovation énergétique, renaturation, traitement de friches...) sur un ensemble de 12 mesures pour la Nouvelle-Aquitaine. Initialement doté de 174 M€ pour notre région, grâce à des abondements en cours de gestion, ce sont près de 186 M€ qui auront été versés en 2023.

L'année 2024 doit permettre de pleinement ancrer les territoires dans la transition écologique. Avec A. Rousset, nous avons lancé la territorialisation de la planification écologique a été lancée en Nouvelle-Aquitaine par une COP le 1er décembre dernier, portée par l'État et la Région, en présence des ministres C. Béchu et T. Cazenave.

En 2024, cette territorialisation se déclinera au sein du département, à l'appui d'un binôme essentiel pour les territoires, celui constitué par les Sous-Préfets et les EPCI. Elle permettra de suivre au plus près des territoires des objectifs de réduction d'émission de CO2 et d'actions en faveur de la biodiversité.

Grâce aux diagnostics et aux débats qui seront réalisés en début d'année, il s'agira d'aboutir à l'élaboration, avec chaque EPCI, de nouveaux CRTE, désormais « Contrats pour la Réussite de la Transition Ecologique ».

Cette réussite est essentielle : les urgences climatiques, énergétiques et environnementales nous imposent une accélération sans précédent des efforts collectifs pour baisser de plus de moitié nos émissions de gaz à effet de serre, réduire nos pressions sur la biodiversité et mieux gérer nos ressources essentielles.

Il s'agit ainsi, collectivement, de mettre en place les conditions nécessaires à une transition écologique qui favorise le changement, tout en intégrant les considérations économiques, sociales et de préservation de nos ressources naturelles.

Pour accélérer cette transition écologique, le Gouvernement a d'ailleurs engagé 10 Mds € supplémentaires en 2024, avec notamment 5 Mds € d'engagement pour accompagner les Français dans **la rénovation de leurs logements**. Le dispositif MaPrimeRénov' sera renforcé en 2024 et les aides seront augmentées, avec jusqu'à 90 % de subventions de l'État pour des propriétaires très modestes, et la mise en place d'un parcours d'accompagnement aux ménages par un tiers de confiance indépendant, mon Accompagnateur Rénov'.

Signe de l'engagement de l'État, en 2024, le Fonds vert sera porté à 2,5 Mds €, dont 500 M€ dédiés à la rénovation des écoles. Il s'élèvera à près de 200 M€ pour la Nouvelle-Aquitaine.

Je souligne deux enjeux forts en matière environnementale pour notre territoire :

- **l'eau** tout d'abord, avec la déclinaison du plan présenté par le Président de la République en mars dernier. Au niveau régional, il s'agit notamment d'améliorer l'usage agricole de cette ressource, d'accompagner la réduction de la consommation en eau des sites industriels et d'améliorer la protection et la restauration de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable ;

- **les énergies renouvelables** ensuite : vous connaissez nos objectifs ambitieux en la matière, vous connaissez également les débats passionnés que génère dans nos territoires la perspective d'une éolienne.

C'est pourquoi l'État a décidé de donner la main aux communes pour définir les zones dans lesquelles elles souhaitent voir se développer les projets d'ENR... il n'y a pas de doute, la transition écologique se fera pour et par les territoires ! Les collectivités peuvent faire remonter leurs propositions jusqu'à la fin mars.

Sur tous ces enjeux, il s'agit ainsi d'être aux côtés de toutes et tous, collectivités, entreprises, citoyens, pour collectivement réussir la transition écologique de notre pays.

Je peux vous assurer que l'État sera aux côtés de l'ensemble des acteurs concernés pour accompagner cette réflexion stratégique essentielle pour la Gironde.

Cet engagement se traduit également pour les services de l'Etat et ses opérateurs par l'adoption en région de plans indispensables au respect des objectifs de cette transition :

- stratégie « énergies renouvelables » en juillet pour contribuer à l'accélération de la production énergétique renouvelable ;
- Plan Eau en novembre qui a pour ambition d'assurer l'accès à une eau de qualité, et en quantité suffisante, pour les besoins des citoyens, des activités économiques et des écosystèmes.

A chaque fois, le but est de décliner les orientations nationales portées par le Gouvernement, dans un cadre de transparence qui permet d'avancer en lien avec le Conseil régional et plus largement les autres collectivités et acteurs du territoire dans la mise en œuvre de politiques publiques fondamentales et qui doivent être partagées.

En 2024 l'État poursuivra sa structuration sur de nouveaux enjeux et notamment la question littorale, qui fait l'objet d'un débat actuellement (stratégie de façade et développement de l'éolien en mer) et la gestion du trait de côte en poursuivant des travaux engagés dans le cadre des projets partenariaux d'aménagement (PPA). La gouvernance Etat du littoral sera renforcée pour accroître le partenariat comme nous avons pu le lors de la signature en octobre dernier de la Convention 2022-2027 de l'Observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine.

4. Renforcer la cohésion sociale et territoriale ainsi que l'aménagement et le développement des territoires

L'année 2023 aura été marquée par un engagement accru de l'État auprès des territoires, un engagement qui se consolidera en 2024.

Le 11 juillet 2023, l'État et le Conseil régional ont signé le **CPER** 2021-2027. Au total ce sont 6,5 Mds € qui seront investis conjointement par l'État et le Conseil régional pour accompagner à court et moyen termes, les ambitions des collectivités et des acteurs socio-économiques locaux. S'agissant du volet mobilité, le mandat de négociation que j'ai reçu de la PM en juin a permis l'engagement durant l'été des négociations. L'État apportera au moins 747 M€, soit une enveloppe en moyenne annuelle passant de 100 à 150 M€, et qui met la priorité sur les mobilités les moins carbonées et notamment les transports ferroviaires.

S'agissant des mobilités, l'année 2023 a vu en mai dernier la fin de la mise à 2X3 voies de la rocade bordelaise. 2024 verra le démarrage des travaux de **GPSO**, d'abord au nord de Toulouse, puis en fin d'année au sud de Bordeaux.

Sur la question des transports, je tiens d'ailleurs à adresser mes sincères remerciements à la Métropole de Bordeaux, cher A. Anziani pour son engagement aux côtés de l'État visant à faciliter les mobilités métropolitaines, que ce soit au niveau routier avec la rocade, ou encore sur le projet de RER métropolitain. Il convient aussi de souligner la mobilisation financière du Département pour étendre ce RER du Nord au Sud du département et en faire un RER girondin. Nous allons amplifier notre collaboration au sein du comité des mobilités que nous avons installé après les congés d'été.

Sur la ligne **POLT**, face à une situation insatisfaisante le ministre en charge des transports a demandé, en début d'année 2023, la constitution d'un groupe de travail opérationnel rassemblant les acteurs du territoire, l'État en tant qu'autorité organisatrice des trains d'équilibre du territoire (TET) et le groupe SNCF (SNCF Voyageurs, SNCF Réseau et SNCF Gares&Connexions). Lieu d'échange et de suivi des engagements pris par le gestionnaire de la ligne, il se réunit trimestriellement. D'ores-et-déjà ces travaux ont permis de constater une progression des en termes de régularité et de fréquentation au cours de la période estivale, mais également de connaître l'organisation du plan givre, particulièrement nécessaire cette semaine. Ces travaux se poursuivront en 2024 et jusqu'à la fin des travaux de régénération en 2026.

Enfin, l'adoption de la loi relative aux **services express régionaux métropolitains** permettra de renforcer l'ambition des projets de RER de la région en intégrant les projets girondins bien avancés ou encore le projet existant au Pays-Basque.

Autre sujet important pour notre département : nos 126 kilomètres de littoral ! La préservation de ce littoral est un enjeu central en raison de son rôle écologique et de son intérêt patrimonial. La conciliation entre les différents usages du littoral, au service d'un développement équilibré du littoral est une de mes priorités. Je suis particulièrement vigilant, et continuerai à l'être en 2024, sur l'application pleine et entière de la loi Littoral et la maîtrise des autorisations de défrichement. L'accueil à Bordeaux des Assises de la Mer cette année doit être l'occasion d'impulser davantage la politique maritime mais aussi de développer la place portuaire de Bordeaux. Je prendrai prochainement des initiatives sur ces points.

En matière de **services publics**, l'État a également renforcé son maillage territorial des France Services. Avec deux nouvelles France Services labellisées en 2023, ce sont désormais 341 France Services dont 43 Gironde, (4 itinérantes), qui accompagnent les usagers dans l'ensemble de leurs démarches administratives du quotidien, à moins de 30 minutes de chez eux.

Dans ce même souci de proximité, il convient de rappeler qu'en 2023, l'État a poursuivi sa politique d'accompagnement des collectivités au moyen du programme «Action cœur de ville» à Libourne et dans 21 autres communes de Nouvelle-Aquitaine (programme prorogé jusqu'en 2026 avec un engagement financier de 5 milliards d'euros) et le programme «Petites villes de demain» dans 16 communes girondines et 198 en Nouvelle-Aquitaine. Dès 2024, l'État renforce sa réponse aux défis auxquels font face les territoires avec un nouveau programme dédié aux territoires ruraux, le programme « Villages d'Avenir ». Ainsi, en 2024, en Gironde 17 communes labellisées « Villages d'avenir » seront accompagnées dans la conduite de leurs projets de développement par une cheffe de projet dédiée par département, sur une durée de 12 à 18 mois.

Nous amplifierons notre travail partenarial cher Bernard Lauret. En Nouvelle-Aquitaine, ce sont 330 communes qui ont été labellisées.

Par ailleurs, l'État a considérablement augmenté en 2023 son soutien financier aux collectivités. La DGF a connu une augmentation inédite, ce qui a permis une hausse de la DGF pour 90 % des communes de la Gironde, soit un total de 554 M€. L'État a plus que doublé ses dotations en investissement : au total, en Gironde, ce sont plus de 65M€ qui ont été engagés en 2023 entre le Fonds vert, la DETR et la DSIL, contre 33 M € en 2022.

L'action de l'État dans le département s'illustre et se renforce à travers la politique de la ville, politique partenariale s'il en est, qui vise à réduire les inégalités de développement au sein des territoires et tendre vers plus d'égalité des chances pour tous.

En Gironde, la politique de la ville concernait 23 quartiers prioritaires, 4 opérations de renouvellement urbain (le montant des concours financiers de l'ANRU est de 77 M€) qui fait l'objet d'un avenant avec une demande d'appui complémentaire de l'ordre de 12 M€ soutenu auprès de l'ANRU porté par la Métropole et les bailleurs sur le quartier des Aubiers, 3 cités éducatives et une cité de l'emploi. *Elle rassemble un budget de 4 M€, finance 86 adultes-relais, 5 M€ d'abattement TFPB. Les communes de Floirac, Lormont et Cenon sont accompagnées par ailleurs par la dotation politique de la ville à hauteur de 1,2 M€.*

La nouvelle géographie prioritaire arrêtée récemment le 28 décembre 2023 par l'ANCT fait évoluer la population cible du département en intégrant 5 000 habitants supplémentaires qui pourront bénéficier des dispositifs de la politique de la ville.

Désormais, nous passons de 23 à 25 quartiers prioritaires de la ville avec l'intégration de 2 nouveaux quartiers prioritaires : le quartier du Haut Livrac à Pessac et Maurice Thorez à Bègles. 2 quartiers potentiellement sortants ont été maintenus dans le dispositif : le quartier Marne Capucins et le quartier Marne Capucins. Le travail de « repérimétrage » des quartiers maintenus ou élargis s'est fait en collaboration avec les communes et les intercommunalités. La signature des 3 nouveaux Contrats de ville est attendue par l'ANCT au plus tard le 31 mars 2024 : le contrat de la Métropole de Bordeaux, de Coutras (arrondissement Libourne) et de Sainte-Foy-la-Grande (arrondissement de Libourne). Ces contrats ont été élaborés dans un dialogue permanent avec les habitants engagés dans les conseils citoyens, les associations et les élus. Cette co-construction a permis la meilleure adaptation possible des futurs contrats de ville aux besoins de chaque territoire.

En matière de cohésion sociale et d'égalité des chances, l'État se mobilise pleinement dans **la lutte contre les discriminations.**

J'évoquerai en 2022 et 2023, la hausse des actes antisémites, racistes ou LGBTphobe. Nous ne pouvons pas l'accepter. Avec les associations, le dialogue un dialogue constant. Les objectifs retenus pour l'année 2024 sont de mieux éduquer et mieux former, mesurer les phénomènes de racisme, d'antisémitisme et les discriminations et accompagner les victimes.

En miroir de la lutte contre les discriminations, l'État est ainsi le garant de la liberté religieuse. C'est pourquoi j'entretiens, avec mes services, des relations constantes et constructives avec les représentants religieux du département. Je tiens d'ailleurs à les remercier de leur engagement et de leur sens du dialogue, qui s'inscrit parfaitement dans le respect des principes de la République.

Depuis plusieurs années, **les services de l'État se mobilisent également pour renforcer aussi les dispositifs de solidarité** sur le territoire girondin. **L'offre d'hébergement et l'accompagnement vers le logement des publics les plus fragiles ont particulièrement été développés.** Ainsi, les places d'hébergement ouvertes en Gironde ont connu entre 2017 et aujourd'hui une augmentation significative de 36 %. Cet effort mobilise de façon quotidienne dans le département les services de l'État et l'ensemble de ses opérateurs pour faire évoluer l'offre existante d'hébergement et de logement adapté. **En décembre dernier, j'inaugurais un dispositif tout à fait innovant, à savoir un bateau de croisière fluviale reconverti en centre d'hébergement.** Avec ce nouveau dispositif ouvert pour une durée de cinq mois, d'une capacité d'accueil de 100 places, ce sont désormais 2060 places d'hébergement qui peuvent être mobilisées en Gironde sur orientation du SIAO 115.

Sur ce sujet éminemment sensible de la mise à l'abri de personnes vulnérables, je voudrais saluer le partenariat étroit avec le Département et la Ville de Bordeaux et avec lesquels nous travaillons à compléter l'offre dans l'urgence lorsque la situation l'exige et de manière plus structurelle pour répondre aux enjeux de ce territoire.

Je tiens à remercier personnellement Pierre Hurmic, Maire de Bordeaux et ses équipes pour la qualité de notre actuelle collaboration et à ce titre, nous sommes convenus de nous associer à la prochaine Nuit de la solidarité. Je reste persuadé qu'un diagnostic partagé permet la mise en place, en collégialité et en responsabilité, de réponses adaptées.

Soyons clairs : les efforts en matière d'hébergement d'urgence ne peuvent suffire sans des réalisations concrètes en matière de **logement**. Vous le savez, le dynamisme démographique de la Gironde appelle à accélérer la production de logements, à en faciliter l'accès pour nos concitoyens les moins favorisés. Il s'agit ainsi pour l'État d'accompagner les grands projets, à l'instar de l'OIN Bordeaux Euratlantique, mais également de soutenir les efforts des collectivités dans l'atteinte des objectifs fixés par la loi SRU. C'est l'objet des contrats de mixité sociale que je signerai le 6 février prochains avec 12 maires volontaires de Gironde. Il s'agit ainsi de construire sur le territoire girondin des parcours résidentiels inclusifs, de l'hébergement vers le logement.

Ces efforts doivent prendre en compte les spécificités de notre territoire, je pense là au flux des **travailleurs saisonniers** et notamment ceux qui travaillent dans les vignes. En 2024, l'État veillera tout particulièrement à favoriser et à accompagner les initiatives pour améliorer les conditions d'accueil, de travail et d'hébergement en proposant un plan d'actions opérationnels visant à sécuriser l'exercice des missions des travailleurs saisonniers et en élaborant un guide de bonnes pratiques et d'initiatives locales à destination des entreprises, des châteaux et des collectivités pour lever les freins à l'hébergement des personnels recrutés.

Ces efforts au service des plus précaires doivent être poursuivis. Dès 2024, il s'agira de **décliner localement le pacte national des solidarités pour la période 2024-2027**, à l'appui du diagnostic réalisé en fin d'année dernière, lequel confirme la vulnérabilité des territoires ruraux et des quartiers prioritaires de la ville. A l'appui d'une contractualisation avec les collectivités concernées (Bordeaux Métropole et le Département) et d'un chef de projet dédié, il s'agira de mieux prévenir la pauvreté, lutter contre les inégalités dès l'enfance, amplifier la politique d'accès au travail, lutter contre l'exclusion qui peut toucher certains du fait de la politique liée à la transition climatique et énergétique.

Enfin, quelques semaines après l'adoption de la **loi immigration**, je tenais à rappeler ma détermination à répondre de **manière équilibrée** aux enjeux migratoires. Cet équilibre passe par :

- la poursuite de notre lutte contre l'immigration irrégulière, avec une mobilisation de mes équipes et des forces de sécurité pour éloigner légitimement les étrangers en situation en situation irrégulière, en particulier ceux causant des troubles à l'ordre public ;

- mais aussi par une action résolue pour l'intégration des personnes en situation régulière par la maîtrise de la langue française qui est indispensable et l'accès à un travail régulier. Pour ce faire, je pense par exemple au déploiement en Gironde du programme AGIR qui doit permettre d'accompagner 570 personnes réfugiées par an et une lutte sans relâche contre les discriminations. Vous pouvez être assurés de ma pleine mobilisation à ces égards.

5. En 2024, la culture s'apprête à nouveau à briller en Gironde.

A Bordeaux, nous assisterons au déploiement du projet de Fanny de Chaillé au Centre dramatique national. Nommée l'été dernier, elle vient de prendre son poste (1er janvier) et l'enthousiasme que sa nomination a suscité partout peut être lourd à porter. Je voudrais donc lui souhaiter la bienvenue (elle ne devrait pas être présente car elle est en tournée, sauf si elle fait un AR exprès) et lui dire toute notre impatience pour découvrir sa contribution à la revitalisation de la scène culturelle qu'avait déjà bien fait bouger Catherine Marnas, à qui elle succède et que je salue (trois mandats, excellent travail).

J'en profite pour saluer la présence parmi nous du directeur de l'Opéra, Emmanuel Hondre, de la directrice du CAPC, Sandra Patron (à vérifier), de la directrice du musée des beaux-Arts, Sophie Bartelety (à vérifier) que j'ai aperçus parmi vous.

2024, c'est plus aussi des questions sur l'articulation entre la tenue des Jeux olympiques et le déploiement des activités culturelles, notamment les festivals. Je voudrais rassurer les professionnels, mais également les spectateurs que vous êtes, dans la deuxième région en matière d'offre festivalière de toute l'attention que nous portons à la concomitance des événements. Depuis 18 mois, les services du ministère de l'intérieur et de la culture travaillent ensemble, avec les organisateurs pour parvenir à concilier haut niveau de sécurité et foisonnement de l'offre culturelle.

- 2024 ce sont aussi des investissements significatifs de l'Etat au profit des opérateurs culturels afin qu'ils soient plus performants sur le plan énergétique et fonctionnel. Je pense au centre dramatique national de Poitiers, le META ; au centre de développement chorégraphique de Bordeaux, la Manufacture ; au Musée Bonnat-Helleu de Bayonne, ou celui des arts décoratifs et du design de Bordeaux ; au petit théâtre de Guéret ou enfin au pôle d'enseignement supérieur de la musique et de la Danse qui va s'installer à Bastide.

Vous l'aurez compris, en 2024, nous nous préparons à relever de nouveaux défis, sous l'autorité d'un nouveau Gouvernement. 2024 sera assurément **une année d'action. Ce sera aussi une année de choix décisifs**, car les Français seront appelés à voter aux élections européennes le 9 juin 2024. Il est essentiel que la participation soit la plus forte possible : le droit de voter dans un pays démocratique est une chance. Ce n'est pas si fréquent quand on regarde la carte des pays du monde !

Et, bien sûr, 2024 sera **une année de fierté** : fierté sportive avec les JO et une année de fierté nationale en célébrant la libération française avec le 80ème anniversaire du Débarquement.

2024 sera «un millésime français», si je me permets de reprendre les mots du Président de la République.

REMERCIEMENTS ET ENCOURAGEMENTS

C'est donc avec détermination et enthousiasme que j'aborde 2024 à vos côtés, entouré d'une très belle équipe de l'État : le préfet délégué pour la défense et la sécurité, la préfète déléguée à l'égalité des chances, les sous-préfets, les chefs de service régionaux et départementaux, les directeurs des établissements publics de l'Etat sont, à mes côtés, toujours disponibles pour vous appuyer, vous accompagner dans les projets que vous portez. Je veux leur exprimer devant vous, ma confiance et la fierté que j'éprouve à diriger leur action.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les élus, organismes consulaires, partenaires économiques et sociaux, je veux aussi saluer le rôle déterminant que vous jouez quotidiennement pour les territoires de NA. Vous pouvez compter sur mon aide et mon engagement comme je sais que je peux compter sur le vôtre.

C'est donc dans ces belles perspectives que je renouvelle, pour chacune et à chacun d'entre vous, mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux.

Bonne année à tous !

Seul le prononcé fait foi